



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question orale n° 1213

Texte de la question

M. Émile Blessig appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la TNT. La télévision numérique terrestre a été lancée le 31 mars dernier dans les 17 premiers sites permettant de couvrir environ 35 % de la population française. Il se réjouit de la mise en place de cette nouvelle offre de chaînes publiques et privées, nationales et locales en qualité numérique, d'autant plus qu'elle va permettre à un plus grand nombre de français de visionner la chaîne LCP-AN jusqu'à présent disponible uniquement sur le câble. L'accès à la TNT va se faire progressivement sur le territoire français, des choix de sites de diffusion ont du être effectués, selon quels critères ? Cette question est très importante, une fois de plus on se rend compte que l'accès à l'information n'est pas égale sur l'ensemble du territoire, comme pour l'accès au haut débit, nous sommes en présence d'une nouvelle fracture territoriale. Ainsi, il est prévu qu'en septembre 2005 environ 50 % de la population soit couverte, 65 % à la fin du premier semestre 2006 et courant 2007, 80 à 85 % de la population. Dans ce schéma, l'Alsace fait partie des derniers territoires concernés, et nous ne disposons pas de date précise de mise en service. Quand on sait qu'une bonne partie du territoire alsacien n'a pas accès soit à Arte, soit à M6, on ne peut que s'inquiéter de cette absence d'information qui relève d'une réelle désinvolture. Pour certains, ce retard s'expliquerait par le manque de fréquences disponibles, étant donné que la vallée du Rhin supporte à la fois les émissions hertziennes françaises et allemandes. S'il en est ainsi, quelles sont les démarches engagées par la France avec son partenaire allemand pour trouver une solution à l'accès rapide à la TNT pour les Alsaciens.

Texte de la réponse

MISE EN PLACE DE LA TNT EN ALSACE

Mme la présidente. La parole est à M. Émile Blessig, pour exposer sa question, n° 1213, relative à la mise en place de la TNT en Alsace.

M. Émile Blessig. Madame la ministre, le 31 mars dernier a été lancé le projet de télévision numérique terrestre sur dix-sept sites, permettant de couvrir 35 % de la population.

Cette nouvelle offre constitue un progrès important car elle permet l'accès en qualité numérique à des chaînes privées et publiques, nationales ou locales.

Je me demande cependant sur quels critères repose l'accès territorial à cette télévision numérique terrestre. Nous constatons une inégalité d'accès sur l'ensemble du territoire, à l'origine d'une véritable nouvelle fracture territoriale. Nous avons déjà connu ce phénomène avec la téléphonie mobile, nous continuons à le subir avec le haut débit. Maintenant, c'est avec la télévision numérique terrestre.

En septembre 2005, 50 % de la population devraient être couverts, au premier semestre 2006, 65 % et courant 2007, 85 %. En ce qui concerne ma région, l'Alsace, on nous parle d'après 2007, sans nous donner aucune date précise. Quand on sait que nombre de mes concitoyens alsaciens ne peuvent toujours pas accéder ni à Arte, ni à M6, on ne peut que trouver cette situation tout à fait intolérable. La raison serait le manque de fréquences hertziennes disponibles dans la vallée du Rhin du fait de la présence de l'Allemagne et des émissions de part et d'autre du Rhin.

Ma seconde question est simple : le Gouvernement a-t-il engagé des discussions avec notre partenaire allemand pour revoir la distribution des fréquences hertziennes et si oui, quelle est la démarche et dans quels délais l'Alsace pourra compter sur l'accès à la télévision numérique terrestre ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'outre-mer.

Mme Brigitte Girardin, ministre de l'outre-mer. La TNT a été lancée le 31 mars 2005. Les services en clair ont démarré. Ainsi que vous le faites remarquer, 35 % de la population ont ainsi accès à cette nouvelle offre qui triple le nombre de chaînes en clair pour les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau. Après quelques semaines, plus de 300 000 adaptateurs ont été vendus et les prévisions tablent sur 700 000 à 1 million d'ici à la fin de l'année, alors même qu'en septembre, des offres de services payants seront commercialisées. L'engouement des téléspectateurs pour ce nouveau média est donc réel.

Conséquence de ce succès espéré, les services de la TNT doivent rapidement être accessibles à l'ensemble des Français, ainsi que le Premier ministre et le président du CSA l'ont souhaité lors de son lancement.

Le calendrier de déploiement annoncé par le CSA en juin 2004 prévoit une extension de la couverture à 50 % de la population française en septembre 2005, 65 % à la fin du premier semestre 2006 et 85 % fin 2007. Ainsi, selon les prévisions du Conseil, la couverture de la région alsacienne devrait démarrer dès 2006 à partir d'émetteurs situés en périphérie de cette région, Épinal et Besançon, et être étendue progressivement les mois suivants aux villes de Haguenau, Strasbourg, Sélestat, Colmar et Mulhouse. Ce calendrier peut paraître lent, mais il convient de tenir compte de l'ensemble des travaux nécessaires à l'allumage des émetteurs : planification des fréquences numériques par le CSA, réaménagement des fréquences analogiques, adaptation des sites de diffusion, accords de coordination avec les pays voisins aux abords des frontières pour l'usage des fréquences. Ces accords sont particulièrement nécessaires aux frontières nord et est de la France. En Alsace, la couverture par les services de la TNT nécessite ainsi un travail de négociation avec nos voisins allemands et suisses. Le CSA et l'Agence nationale des fréquences s'y emploient ardemment.

Toutefois, une fois aboutie la première phase de déploiement de la TNT, qui couvrira environ 85 % de la population, il restera des zones non couvertes et le Gouvernement partage votre souci de voir rapidement l'accès aux services de la TNT étendu et généralisé.

C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a décidé de créer un groupe de travail sur les possibilités d'extension de la couverture des services de la TNT.

Ce groupe, qui sera coprésidé par la direction du développement des médias et le CSA, doit étudier en particulier les modalités possibles d'une accélération du déploiement de la TNT tel que prévu aujourd'hui.

Il a également pour mission d'évaluer les différentes solutions permettant d'étendre la couverture de la télévision numérique de terre : ajout de nouveaux émetteurs, augmentation de la puissance de ceux déjà installés, migration accélérée dans les zones où la pénurie de fréquences le rendrait nécessaire et recherche des complémentarités possibles de la TNT avec les autres moyens de diffusion.

Enfin, ce groupe de travail, qui associera les acteurs privés et les administrations concernées, devrait remettre au Premier ministre ses premières conclusions avant le 1er octobre 2005.

Mme la présidente. La parole est à M. Émile Blessig.

M. Émile Blessig. Madame la ministre, je vous remercie de ces précisions. Je me félicite pour l'ensemble de l'Alsace, mais je regrette beaucoup que la circonscription dont je suis l'élu, à savoir la région de Saverne, ne figure pas dans les projets de desserte, alors que de nombreux téléspectateurs ne peuvent actuellement recevoir ni Arte ni M6, ce qui n'est pas admissible. J'espère que le groupe de travail dont vous annoncez la création permettra d'avancer sur ce dossier. Sachez en tout cas que je serai très vigilant, car c'est un enjeu de service public.

Données clés

Auteur : [M. Émile Blessig](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1213

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4408

Réponse publiée le : 4 mai 2005, page 3027

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 mai 2005